

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 3

Artikel: La commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage en 1968

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage en 1968

Les machines de cuisine



42

Selon son rapport d'activité pour 1968, la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage a tenu 11 séances, au cours desquelles elle a traité une centaine d'objets. De plus, les délégués de la commission ont fait dans 42 cas des expertises détaillées.

La commission a notamment donné son avis sur certaines sections des routes nationales. En collaboration avec la section de la protection de la nature et du paysage de l'Inspection fédérale des forêts, elle a élaboré des propositions pour l'utilisation plus fréquente de méthodes naturelles de camouflage et d'endiguement, au lieu de procédés purement techniques, dans la construction de routes et de digues.

La commission a dû derechef examiner un grand nombre de projets de téléphériques. Elle a également voué une attention particulière à la construction de nouvelles installations de transmission des PTT pour la radiodiffusion et la télévision dans des paysages montagneux demeurés intacts. Elle a soumis à l'inspecteur des installations à courant fort des propositions concernant le tracé des lignes à haute tension et la création de types de pylônes. Elle a également entretenu des contacts avec l'Office fédéral de l'air, le Département militaire fédéral et les Chemins de fer fédéraux au sujet de l'aménagement de places d'atterrissage, d'une place d'armes et du tracé de lignes ferroviaires.

Une autre tâche primordiale de la protection de la nature consiste dans la sauvegarde des sites. La commission a entrepris l'élaboration de directives pour la création de zones centrales, intermédiaires et nouvelles, de même que pour l'emplacement d'immeubles élevés. Elle a soutenu les efforts pour la conservation de la cité de Gruyères et de ses environs, de la colline du château de Rarogne et du site de Saillon. Elle s'est exprimée une nouvelle fois en faveur d'une conservation irréprochable du centre de Schwytz.

La commission, qui est présidée par M. Urs Dietschi, ancien conseiller d'Etat, de Soleure, a renforcé sa collaboration avec les milieux intéressés à l'aménagement du pays et a délégué un représentant au Comité de protection de la nature du Conseil de l'Europe en la personne de

tructeurs d'automobiles aux Etats-Unis, et on peut y voir un progrès important dans la lutte contre la pollution de l'air. Il n'est guère concevable que les constructeurs européens ne s'engagent pas dans la même voie, ne serait-ce que par nécessité d'exporter.

(Documents Geigy)

De plus en plus, les ménagères pensent à rationaliser les travaux de cuisine; même les plus conservatrices songent aujourd'hui à acheter un appareil électrique. Mais lequel? Le marché offre un grand choix d'appareils stables et d'appareils à main: mixer-plongeurs, batteurs-mélangeurs et mixers/batteurs combinés. Avant de faire son choix, il s'agit de bien réfléchir, car les exigences varient d'un ménage à un autre, selon son importance, selon les habitudes alimentaires de la famille, selon la place dont on dispose dans sa cuisine. Certains appareils conviennent mieux que d'autres à certains usages; avant d'acheter, il s'agira donc de connaître les travaux qui se répètent le plus fréquemment chez soi (pétrir, mélanger, hacher, couper, râper, passer, etc.).

M. Theodor Hunziker, chef de la section de la protection de la nature et du paysage de l'Inspection fédérale des forêts.

Département fédéral de l'intérieur
Service d'information

Récapitulation des subventions fédérales pour la protection de la nature et du paysage allouées ou versées en 1968

1. Subvention allouée, mais pas encore versée:

	Fr.
Brüelmatte Schwytz (servitude d'interdiction de bâtir)	260 000.—
Augusta Raurica (achats de terrains)	862 500.—
Conservation de site Wiedlisbach	23 000.—
Réserves naturelles dans la plaine argovienne de la Reuss	2 400 000.—

2. Subvention partiellement versée:

Conservation de la place du mémorial de Morgarten (subvention allouée 83 288 fr.)	38 067.—
Conservation de la colline du château de Rarogne (subvention allouée 187 500 fr.)	26 000.—

3. Subvention versée en entier:

Création de la réserve d'étangs d'Anwil	* 20 000.—
Protection des abords du château d'Orbe	7 590.—
Acquisition du pré Unspunnen, Wilderswil	180 000.—
Réserve naturelle Wyssensee, Hofstetten BE.	30 800.—
Fossé de Morat (achat de terrains)	175 000.—
Puits Marcuard, Muri BE (achat de terrains)	60 000.—
Création de la réserve naturelle de Gelten - Iffigen	72 000.—
Acquisition de la maison du souvenir de Morgarten	50 000.—
Lac de Morgins (achat de terrains)	21 000.—
Protection du marais de Kaltbrunnenalp	90 000.—
Subside annuel à la Ligue suisse pour la protection de la nature	100 000.—
Subside annuel à la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national	100 000.—
Total	4 515 957.—

dont versés 970 457.—

* 40 000 fr. versés en 1967 déjà.